



## REGLEMENT - FARFOUILLE CHATILLON SUR CHALARONNE – 01400

### *Article 1 : Lieu, date, horaires*

La farfouille est organisée par l'Amicale du Personnel Communal, le **premier dimanche de Juillet sur la place du Champ de Foire et le parking de l'office du tourisme de 7h00 à 18h00.**

L'installation débutera à 4h00 et le rangement à partir de 17h00, en dehors de ces heures aucun déballage n'est autorisé même bûché, tout contrevenant ne respectant pas ces directives sera immédiatement expulsé.

L'entrée au public **est gratuite pour l'année 2022.** Une buvette **sera proposée** sur place.

En cas de force majeure entraînant la suppression de la manifestation, les fonds versés **ne seront pas rendus** et sans que les exposants puissent exercer un recours à quelque titre que ce soit contre les organisateurs.

### *Article 2 : Objet*

L'objet de cette farfouille est de **permettre** aux particuliers **et aux professionnels** de vendre **du matériel d'occasion.** Est interdit, par tout exposant, la vente de fin de série, de meubles neufs, de copies d'ancien, d'animaux, de végétaux, de produits alimentaires, de confiseries, de boissons. Les objets exposés à la vente restent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses et autres détériorations. Cette **farfouille** concerne des particuliers ne vendant que des objets personnels d'occasion, le matériel ne doit pas avoir été acquis en vue de la revente.

### *Article 3 : Admission, prix*

Pour valider l'inscription, l'exposant devra remplir le bulletin d'inscription et fournir les éléments nécessaires à la tenue du registre, ainsi que le chèque du montant de la réservation. Les désistements des exposants ne seront pas remboursés.

Le prix du mètre linéaire est fixé à 3.50€.

### *Article 4 : Attribution des emplacements*

Les emplacements sont attribués par **ordre d'arrivée.**

Les emplacements attribués ne peuvent pas être contestés, ni modifiés. Chacun devra veiller à ce que son aménagement ne dérange pas celui du voisin. Les places non occupées après **6h00** pourront être attribuées à d'autres exposants. L'absence d'un exposant ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

### *Article 5 : Engagement des exposants*

Chaque exposant s'engage à respecter les modalités du règlement :

- Assurer une présence continue tout au long de la manifestation. Les enfants ne devront pas rester seuls, la présence d'un adulte est obligatoire.
- Rendre son emplacement propre.
- Emporter avec lui ses invendus.
- N'exposer que du matériel conforme à l'esprit de la manifestation.
- Ne pas effectuer plus de deux ventes au déballage par an.
- la revente d'objets achetés sur la farfouille est strictement interdite.

Mis à jour le 6 avril 2022.

**Signature précédée de la mention « lu et approuvé »**

---

### ATTESTATION SUR L'HONNEUR

J'atteste sur l'honneur n'avoir pas participé à deux manifestations de même nature pendant l'année 2022.

Nom, Prénom :

Adresse :

A,

Le

**Signature Obligatoire**